CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ANGERS

PARCOURS D'AUTOMNE 2015

NOUVEAU!

Profitez d'une offre complète de formation à un prix attractif !
(900 € au lieu de 1 175 € H.T.)

Homologué pour 22h00

Vendredi 25 septembre 2015

Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi

Jeudi 8 octobre 2015

Rapport spécial : un périmètre des conventions redéfini

Jeudi 15 octobre 2015

Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent

3 jours de formation sur 3 thématiques utiles et pratiques dans votre mission quotidienne.

Vous êtes concernés : Commissaire aux Comptes, Chef de Mission et Collaborateur confirmé.

Inscriptions : formation.cncc.fr

Renseignements : CRCC ANGERS - Nathalie VINCENT
Tel. 02 41 88 13 90 – formation@crcc-angers.fr
www.crcc-angers.fr

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ANGERS

Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi

Audit et contrôle interne

Vendredi 25 septembre 2015 à Angers

OBJECTIFS

- **Connaître les NEP et la doctrine** applicables à ces deux sujets et leur déclinaison opérationnelle.
- **Remettre en perspective ces techniques de contrôle** dans la démarche d'audit.
- **Maîtriser les problématiques pratiques** de mise en œuvre de ces procédures d'audit.
- **Illustrer les principes** par des situations pratiques et échanger les expériences.

Bénéfices participants :

- *Maîtriser l'emploi approprié des confirmations de tiers et de l'observation physique des stocks.*
- *Réfléchir sur les modalités pratiques de mise en œuvre et les écueils à éviter.*
- *Être efficace dans la mise en œuvre de ces procédures et réduire le risque d'audit.*

QUESTIONS TRAITÉES

- **CONFIRMATION DES TIERS :**

  Quiz : point sur la maîtrise initiale du sujet.

  Cas pratique : A qui peut-on demander des confirmations ?

  Cas pratique : Sélection d'une confirmation fournisseurs – ne pas se limiter à l'évidence.

  Cas pratique : Exploitation d'une confirmation fournisseurs – exemples de cas complexes de réponses.

- **INSPECTION ET OBSERVATION PHYSIQUE DES STOCKS :**

  Quiz : point sur la maîtrise initiale du sujet.

  Cas pratique :
  - Où et quand : lieux, timing, préparation et précautions à prendre avant de réaliser les tests de comptage.
  - Comment : résoudre les problèmes de dénombrement.

  Cas pratique : Questionnaire d'assistance à l'inventaire physique : le "pourquoi" des questions pour identifier les risques "Avant", "Pendant" et "Après" l'inventaire.

Consulter la fiche descriptive complète de cette formation sur le site des formations de la CNCC : formation.cncc.fr

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ANGERS

Rapport spécial : un périmètre des conventions redéfini

Cadre juridique de la mission du CAC

Jeudi 8 octobre 2015 à Angers

OBJECTIFS

Le périmètre des conventions réglementées a été redéfini et clarifié par l'ordonnance du 31 juillet 2014 et une étude juridique a été publiée par la CNCC. Ces nouveaux textes impactent les travaux et le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- **Quels sont les rôles et responsabilités** respectifs de l'entité contrôlée et du commissaire aux comptes ?
- Quel est **l'impact de l'ordonnance 2014-863** du 31 juillet 2014 sur le traitement à retenir selon la nature des conventions ?
- Quels réflexes devez-vous acquérir pour **distinguer les conventions courantes des conventions règlementées**, notamment dans les groupes ?
- **Que dit la doctrine ?** Et quels supports opérationnels pouvez-vous utiliser ?
- Préparation aux principales difficultés d'application au travers de situations courantes.
- Entraînement à la rédaction du rapport.

QUESTIONS TRAITÉES

- **Règles d'organisation** de la procédure de contrôle des conventions applicables aux entités contrôlées selon leur forme juridique, leur activité ou les conventions.
- **Examen des critères** permettant de distinguer les conventions portant sur des opérations normales et courantes, les conventions réglementées et les conventions interdites.
- **Analyse de certains cas particuliers** : rémunération des dirigeants, abandon de créances, interposition de personnes.
- **Spécificités** des Personnes Morales de Droit Privé Non Commerçante ayant une activité économique et cas des conventions dans les groupes.
- **Étapes de la procédure de contrôle** selon les formes juridiques et conséquences pour le rapport du commissaire aux comptes.
- **Règles** de forme, de communication et de structuration du rapport spécial.

Bénéfices participants :

- *Acquérir une vision globale et améliorer les connaissances théoriques relatives aux procédures de contrôle des conventions réglementées.*
- *Maitriser les principes de l'ordonnance du 31 juillet 2014.*
- *Savoir structurer et documenter les travaux, ainsi que mettre en œuvre les diligences exigées par la doctrine.*
- *Anticiper les difficultés d'application des procédures de contrôle selon les cas de figure.*
- *Instaurer des bonnes pratiques en termes de communication, de documentation et d'analyse des conventions dans le respect des rôles et responsabilité de l'entité et du commissaire aux comptes.*

Consulter la fiche descriptive complète de cette formation sur le site des formations de la CNCC : formation.cncc.fr

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ANGERS

Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent

Audit et contrôle interne

Jeudi 15 octobre 2015 à Angers

OBJECTIFS

- En tant que commissaire aux comptes, **comment aborder les questions de stratégie** ?
- **Traduire les informations collectées** en risques et opportunités et en déduire les risques d'audit majeurs.
- **Être plus pertinent dans l'appréciation des prévisions** lors du contrôle des tests de dépréciation, des plans d'affaires et dans l'ensemble des missions d'évaluation.
- **Comprendre le langage du dirigeant** et instaurer un climat de confiance sont porteur de valeur vis-à-vis du dirigeant de l'entité auditée et pour la pertinence de l'audit.
- Appréhender les situations où la continuité d'exploitation est menacée.

QUESTIONS TRAITÉES

- **Comprendre les principes fondamentaux de la stratégie** : être en mesure de comprendre et d'évaluer la stratégie de ses clients.
- **Prendre concrètement connaissance de la stratégie de l'entreprise**, préparer et orienter les entretiens.
- **Passer de l'analyse de la stratégie à la démarche d'audit**.
- **Utiliser l'analyse stratégique de l'entité auditée pour anticiper les menaces sur la continuité de l'exploitation** et fiabiliser les validations de prévisionnels.

Bénéfices participants :

- *Connaître les fondamentaux de la stratégie pour comprendre et analyser la stratégie de l'entité auditée.*
- *Prendre conscience de l'importance de la stratégie de l'entreprise auditée dans le cadre de la mission d'audit pour :*
  - *Aborder l'audit avec plus d'efficacité grâce à une approche par les risques, pertinente et adaptée au contexte de l'entreprise ;*
  - *Détecter par anticipation les situations à risques majeurs ;*
  - *Mettre en place une approche d'audit novatrice tournée vers la connaissance des enjeux de l'entreprise.*
- *Ne pas se limiter aux aspects purement comptables et financiers pour instaurer un dialogue constructif avec la gouvernance de l'entité auditée.*

Consulter la fiche descriptive complète de cette formation sur le site des formations de la CNCC : formation.cncc.fr